

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Scientific, Medical and Photographic Division /
Division de l'équipement scientifique, des produits
photographiques et pharmaceutiques
11 Laurier St./ 11 rue, Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet DÉFIBRILLATEURS EXTERNES AUTOMATISÉ	
Solicitation No. - N° de l'invitation HT267-150901/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client HT267-150901	Date 2015-09-22
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PV-941-67969	
File No. - N° de dossier pv941.HT267-150901	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-10-21	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Martins, Christina	Buyer Id - Id de l'acheteur pv941
Telephone No. - N° de téléphone (613) 355-1973 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-3814
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification 001 à la demande de soumissions est diffusée afin de répondre aux questions suivantes :

Q1 : Annexe 1 - 1.A.ii-iii : En ce qui a trait aux spécifications de l'annexe 1, 1 a), dans les cas où le DEA dispose d'un seul (1) électrode et de dix (10) batteries. Il n'y a aucune preuve qu'un DEA respectant ces spécifications permettra de mieux répondre à une situation de secours d'urgence par rapport aux unités de DEA ayant deux (2) électrodes et une (1) seule batterie, ce qui représente les normes du marché des DEA. Nous demandons que ces spécifications obligatoires soient supprimées et que d'autres DEA approuvés par Santé Canada soient envisagés dans le cadre du présent appel d'offres.

Conformément aux spécifications générales de l'équipement, annexe A, le point 2) b), précise ceci : Le DEA doit être muni d'un écran ACL affichant des messages textuels correspondant aux éléments suivants : (...) i) instructions vocales. Il n'y a aucune preuve qu'un écran ACL affichant des instructions vocales permettra de répondre à une situation de secours d'urgence par rapport aux unités qui comprennent des icônes visuelles universelles, qui ne comprennent pas de barrière linguistique. Est-ce que les icônes visuelles universelles seront acceptées?

R1 : Santé Canada ne peut pas accepter la modification proposée. Les protocoles internes de Santé Canada exigent que les utilisateurs précisent le nombre de décharges administrées aux services d'urgences lorsqu'ils arrivent sur les lieux et qu'ils consignent les renseignements dans les formulaires internes appropriés.

Q2 : Le point 2) b) de l'annexe A précise que le DEA doit être muni d'un écran ACL affichant des messages textuels correspondant aux éléments suivants : (...) iii. compteur de décharges et iv. indicateur de temps écoulé. Il n'y a aucune preuve qu'un écran ACL affichant des textes précisant le nombre de décharges administrées et le temps écoulé sur le dispositif permettra de mieux répondre à une situation de secours d'urgence. Conformément aux lignes directrices de l'ICLOR et les règlements de Santé Canada relativement à la formation sur les manœuvres de RCR et l'utilisation des DEA, les secouristes doivent simplement suivre les instructions d'utilisation du DEA jusqu'à l'arrivée des SMU et leur prise en charge de la situation. Les secouristes n'ont pas à arrêter d'utiliser le DEA après qu'un nombre précis de décharges aient été administrées. Si un DEA dispose d'un compteur de décharges administrées et d'un indicateur de temps écoulé, lesquels peuvent être consignés sur le rapport d'incident d'ECG et téléchargés dans le champ, le rapport du secouriste sur le DEA peut être rempli sans délai. S'agirait-il d'une solution acceptable?

R2 : Santé Canada ne peut pas accepter la modification proposée. Les protocoles internes de Santé Canada exigent des messages textes, puisque ceux-ci permettent de répondre aux besoins de la collectivité des utilisateurs de DEA de Santé Canada.

Q3 : Le point 3. a) précise que le DEA doit pouvoir être entreposé dans une plage de température allant de -30 °C à 60 °C. Pourquoi cette plage de température d'entreposage est-elle obligatoire lorsque les DEA doivent pouvoir fonctionner dans une plage de température allant de 0 °C à 50 °C, conformément à 3. b)? Il est également important de noter que bien qu'il est possible d'entreposer des batteries au Lithium-Ion dans une plage de températures de -20 °C à 60 °C, cela ne devrait pas être fait pour une longue période. Pour un entreposage prolongé, on recommande de -20 °C à 25 °C, et 15 °C est la température idéale. Les cellules devraient être entreposées avec une charge partielle, entre 30 % et 50 %. Bien que les cellules puissent être entreposées entièrement déchargées, le voltage de celles-ci ne devrait jamais être en bas de 2 volts. Pourquoi la plage de température est-elle fondée sur les recommandations du fabricant du DEA et non sur celles du fabricant des batteries, donc de -20 °C à 25 °C?

Solicitation No. - N° de l'invitation

HT267-150901/A

Amd. No. - N° de la modif.

001

Buyer ID - Id de l'acheteur

pv941

Client Ref. No. - N° de réf. du client

HT267-150901

File No. - N° du dossier

pv941HT267-150901

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

R3 : Santé Canada ne peut pas accepter la modification proposée. Santé Canada doit entreposer temporairement certains DEA dans des installations qui ne sont pas chauffées ou climatisées. Dans ces installations, la plage de température est de -30 °C à 60 °C.

Q4 : Est-ce que TPSGC pourrait revoir certaines spécifications selon les suggestions du fournisseur afin d'ouvrir l'appel d'offres à d'autres fabricants?

R4 : Santé Canada a clairement indiqué les spécifications requises dans le cadre du présent appel d'offres. On encourage les soumissionnaires à respecter les procédures de présentation d'une soumission. Toute demande de modification des spécifications doit être très claire et précise pour permettre à Santé Canada de bien l'étudier.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.